



Haie de séparation entre 2 propriétés et réglementation

Par **marionduval**, le **06/09/2016** à **09:42**

Bonjour, tout le monde.

En tant que membre du conseil syndical de ma copropriété, j'aurai besoin de vos conseils.

Je vais exposer mon problème.

Entre notre copropriété et une maison individuelle se trouvait encre récemment une haie de sureaux et de liserons d'environ 16m (se trouvant de notre côté, côté façade de l'immeuble) et derrière ces sureaux, un grillage métallique de 1m de haut en très mauvais état (du côté du jardin côté derrière la maison de notre voisin).

Nous ne savons pas qui a planté sureaux et grillage, ni depuis combien de temps qu'ils sont là. Mais ce dont je suis sûre, c'est que depuis au moins 8 ans, ces sureaux -beaucoup plus haut que le grillage- ont servi de séparation des deux propriétés.

Or, le voisin, qui n'a pas la main verte, ne s'occupe même pas de son jardin (une tonte à peine par an), en construisant un garage, a supprimé une partie de notre haie, et a même coupé quelques-unes des branches des sureaux restants, tout près des troncs, il en résulte que maintenant les sureaux penchent vers un l'avant, c'est-à-dire vers la façade de notre immeuble, uniquement soumis à leur poids sans être retenus par rien. J'ai aussi remarqué que certaines des grosses branches près de certains pieds des sureaux restants qui jouxtent le début de son garage ont été coupées, ce faisant, il a mis des panneaux en bois d'environ 1,5m de haut le long du grillage métallique qui se trouvent derrière les sureaux.

Du coup, je me demande si je ne dois pas proposer la suppression de nos sureaux et en remplacement, la replantation d'autres arbustes pour avoir un peu de verdure face à l'immeuble.

Sachant tous ces travaux sont en quelque sorte provoqués par notre voisin, pourrait-on lui demander des indemnités pour préjudice subi?

Enfin, quelle est la réglementation au niveau de la construction dans la zone séparatrice des deux propriétés?

Car en regardant les choses de près je me suis ape rçu que le mur de son garage nouvellement construit est avancé de 10cm par rapport au grillage métallique se trouvant du côté de son jardin et derrière nos sureaux, le tout vu de profil.

Merci encore de vos

conseils.